

Note de synthèse du conseil communal du 22 avril 2024

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024**
2. **Energie – Cahier des charges pour un marché public de fournitures ayant pour objet la mise en place d'un monitoring énergétique pour le réseau d'énergie thermique communal**
Mise aux normes du réseau de chaleur communal avec le placement d'un monitoring énergétique.
Le Collège propose d'approuver le cahier des charges d'un marché public de fournitures ayant pour objet la mise en place d'un monitoring énergétique pour le réseau d'énergie thermique communal pour un montant estimatif de 80.000 euros TVAC.
Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.
3. **Désignation d'un représentant communal au sein des A.G et C.A. en remplacement de la conseillère démissionnaire du groupe politique 'Vision d'Avenir'**
4. **Intercommunale IMIO – approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire**
Le Collège propose l'approbation des points à l'ODJ de l'AG du 28 mai 2024 de l'intercommunale IMIO :
 - Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023 ;
 - Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
 - Décharge aux administrateurs ;
 - Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;
 - Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026 ;
5. **Patrimoine – Vente d'un excédent de voirie à Villance – Clôture de l'enquête publique et accord définitif**
Le Collège propose de marquer un accord définitif conditionnel sur la vente d'un excédent de voirie jouxtant la propriété rue de la Gare, 31 à Villance, cadastrée section A, n° 141/E, d'une contenance de 37 centiares pour un montant de 1.110,00 euros.
*aucun aménagement ne pourra être réalisé sur cet espace (espace d'une longueur de 6 m en bord de voirie)
*le personnel communal aura accès au mur de soutien afin d'y procéder à son entretien moyennant un avis préalable de 7 jours (sauf cas d'urgence)
*Tous les frais notariaux et d'enregistrement étant à charge de l'acquéreur.
6. **Patrimoine – Vente d'un excédent de voirie à Redu – Clôture de l'enquête publique et accord définitif**
Le Collège propose de marquer un accord définitif sur la vente d'un excédent de voirie jouxtant la propriété rue Transinne, 20 à Redu, cadastrée section A, n° 141/E, d'une contenance de 69 centiares pour un montant de 2.070,00 euros. Tous les frais notariaux et d'enregistrement étant à charge de l'acquéreur.
7. **Patrimoine – Vente d'un excédent de voirie à Redu – Clôture de l'enquête publique et accord définitif**
Le Collège propose de marquer un accord définitif sur la vente d'un excédent de voirie devant la propriété rue Transinne, 28 à Redu, cadastrée section A, n° 89/D, d'une contenance de 1 ar 31 centiares, pour un montant de 3.930,00 euros. Tous les frais notariaux et d'enregistrement étant à charge des acquéreurs.

8. **Patrimoine – Vente d’un excédent de voirie à Libin – Clôture de l’enquête publique et accord définitif**

Le Collège propose de marquer un accord définitif sur la vente d’un excédent de voirie devant la propriété Chemin du Campinet, 4 à Libin, cadastrée section A, n° 879/L, d’une contenance de 30 centiares, pour un montant de 900,00 euros. Tous les frais notariaux et d’enregistrement étant à charge des acquéreurs.

9. **Patrimoine – Rétrocession à IDELUX Environnement d’une voirie communale du PAE ‘Le Cerisier’ – Clôture de l’enquête publique et accord définitif**

Le Collège propose de marquer un accord pour la rétrocession, sans stipulation de prix et pour cause d’utilité publique, à IDELUX Développement, du tronçon de voirie situé dans la Parc d’Activités Economiques ‘Le Cerisier’ à Transinne comme repris au « plan de mesurage et de cession – Zone d’activité économique Le Cerisier, dressé le 13/09/2023 par Xavier PIRARD, géomètre-expert n°GEO191480 et modifié sous l’indice A le 11/04/2024 » sous liséré rose, bleu et jaune étant respectivement les lots n° 4, 6 et 9 d’une superficie totale de soixante-et-un ares septante-et-un centiares (61a 71ca), aux conditions suivantes :

- l’accès, par une zone empierrée, à la réserve d’eau sur la parcelle cadastrée section B n° 1152, doit impérativement être maintenu pour le Service Régional d’Incendie ;
- la récupération du matériel de l’éclairage public ;
- la garantie du réaménagement des impétrants pour le bon fonctionnement du parc d’activités ;
- la garantie des démarches pour redonner à nouveau la propriété de la voirie à la Commune de Libin dans le cas où une des conditions précitées n’était pas respectée ou si le projet de la société Pierret ne se matérialiserait pas
- la prise en charge par IDELUX de tous les frais administratifs et notariaux éventuels.
- de retirer les lots du domaine public communal et de les incorporer au domaine privé communal afin de permettre leur aliénation
- de charger le Comité d’Acquisition de Luxembourg de procéder à l’authentification de l’acte et de représenter la Commune à sa passation.

10. **Patrimoine – Vente d’un tronçon de voirie à Transinne (PAE) – Clôture de l’enquête publique et accord définitif**

Le collège propose de marquer un accord définitif sur la vente d’un tronçon de voirie d’une superficie de cinq ares vingt-quatre centiares (5a 24ca) situé à Transinne, zoning Le Cerisier’ entre les parcelles cadastrées section A, n° 568S8 et 570X6 au montant de 18.340 euros. Tous les frais de mesurage, administratifs et notariaux sont à charge du demandeur.

11. **Patrimoine – Vente d’un terrain communal à Libin (Rolibuchy) – accord de principe**

Le Collège propose de marquer un accord de principe sur la vente d’un terrain communal, repris comme jardin, cadastré section C, n° 1101/2 d’une superficie de 5 ares 72 centiares et déjà occupé par les deux demandeurs conformément au bail emphytéotique du 25 juin 2007, au prix total de 21.000 euros pour le terrain communal. Tous les frais administratifs et notariaux étant à charge des demandeurs.

12. **Patrimoine – Vente d’un excédent de voirie à Glaiseuse rue de Roumont – Accord de principe**

Le Collège propose de marquer un accord de principe conditionnel sur la vente d’une partie d’un excédent de voirie situé devant les parcelles rue de Roumont, Glaiseuse, cadastrées section B, n°295/G, 299/B et une partie de la parcelle n° 299/C;

** un alignement de 6 mètres par rapport à l’axe de voirie;*

** la reconnaissance et le maintien de plein droit pour le gestionnaire de réseau, par l’acquéreur, des installations telles qu’implantées sur l’excédent de voirie du réseau Basse Tension reprenant le réseau de l’Eclairage public et du réseau de télédistribution;*

**un engagement par l'acquéreur de procéder à l'élagage et à l'entretien des arbres et arbustes nécessaires à la sécurité, l'intégrité et l'exploitation des installations du gestionnaire de réseau;*

** un engagement par l'acquéreur de garantir un libre accès et de permettre l'exploitation des installations par le gestionnaire du réseau;*

**l'engagement par l'acquéreur de prendre en charge les frais liés aux déplacements des installations en cas de nécessité (que ce soit le réseau électrique, éclairage public et télédistribution)*

13. Patrimoine - Echange d'une parcelle et d'une partie de parcelle situées Ruelle des Messes à Libin – fin de procédure

Considérant qu'en l'Etude du Notaire, la partie propriétaire de la partie du terrain privé faisant l'objet de l'acte d'échange, a signifié aux représentants de la Commune de Libin qu'elle avait changé d'avis et refusait de signer l'acte d'échange;

Considérant dès lors qu'il n'y a pas eu de lecture par le Notaire de l'acte d'échange entre les parties ;

Le Collège propose de ratifier sa décision en séance du 22 mars 2024 actant la fin de la procédure d'échange de la parcelle communale cadastrée Commune de Libin – 1^{ère} Division Libin, section B, numéro 0219E d'une contenance de 9 centiares contre une partie de parcelle d'une contenance de 81 centiares, à prendre dans la parcelle cadastrée Commune de Libin – 1^{ère} Division Libin, section B, numéro 0217H d'une contenance de 2 ares 52 centiares.

14. Administration - Rapport annuel de la CLDR – Approbation

Le Collège propose d'approuver le rapport annuel de la Commission Locale de Développement rural de la Commune de Libin:

annexe 1 reprenant la situation générale des opérations

annexe 2 à 5 reprenant le tableau détaillant l'avancement physique et financier des projets en phase d'exécution de travaux soit :

-la rénovation d'un bâtiment existant avec 4 logements tremplins et création de 2 logements complémentaires;

-l'aménagement d'une liaison piétonne sécurisée et conviviale entre les différents lieux polarisateurs;

15. Administration – Situation financière de la Maison de Village de Transinne

16. Travaux – Cahier des charges pour les travaux de réhabilitation de l'égouttage à Villance – Idelux Eau – Approbation

Le Collège propose d'approuver le cahier des charges d>IDELUX pour les travaux de réhabilitation de l'égouttage à Villance sur le domaine communal pour un montant estimatif de 218.428,72 euros à charge de la SPGE.

Le marché sera lancé par procédure ouverte.

17. Marché public – Cahier des charges pour un marché de fournitures ayant pour objet la fourniture d'un tracto pelle pour le service communal forestier

Sur la proposition du DNF et à charge du 1/5 provisionnel.

Le Collège propose d'approuver le cahier des charges du marché public de fourniture ayant pour objet la fourniture d'un tracto pelle pour le service forestier communal pour un montant estimatif de 160.000 euros.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

18. Finances – Procédure d'urgence – Réparation des tentes et du chapiteau - ratification

Considérant que l'état du chapiteau et des tentes n'est plus conforme aux normes de sécurité lors du montage de ceux-ci ;

Vu la délibération du Collège communal en séance du 1^{er} mars 2024 approuvant les devis de réparation du chapiteau et des tentes pour un montant de 28.773,60 euros.
Le Collège propose de ratifier la procédure d'urgence décidée par le Collège communal en séance du 1^{er} mars en approuvant les devis de réparation du chapiteau et des tentes pour un montant total de 28.773,60 euros. Cette dépense sera portée en MB du service extraordinaire.

19. Social – Label Handicity - Information

PROJET